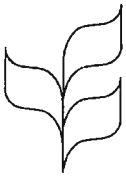

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/4/3/Corr.1
21 juin 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Quatrième réunion
Montréal, 21-25 juin 1999
Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL DANS LES DIFFERENTS DOMAINES THEMATIQUES : DIVERSITE BIOLOGIQUE DES EAUX INTERIEURES, DU MILIEU MARIN ET DES ZONES COTIERES, DES ZONES AGRICOLES ET DES FORETS

Note du Secrétaire exécutif

Rectificatif

Paragraphe 76, lignes 1 et 3

Supprimer UNEP/CBD/SBSTTA/4/Inf.xx

Paragraphe 83, lignes 7 et 8

Supprimer UNEP/CBD/SBSTTA/4/Inf.xx

Paragraphe 85, troisième ligne à partir de la fin du texte

Supprimer UNEP/CBD/SBSTTA/4/Inf.xx

---

* UNEP/CBD/SBSTTA/4/1/Rev.1.

K9905144 220699 220699

/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Page 24

Remplacer le texte de cette page par le texte suivant :

Diversité biologique des zones agricoles

Compte tenu du fait que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques n'examinera en détail la diversité biologique des zones agricoles qu'à sa cinquième réunion, il souhaitera peut-être conseiller aux Parties et aux organisations :

a) D'étudier les résultats et les recommandations des deux ateliers internationaux sur le maintien d'écosystèmes productifs et de la diversité biologique des zones agricoles et sur les agents de pollinisation en agriculture, auxquels il est fait référence aux paragraphes 74 et 75 du présent document, lors des préparatifs de la réunion SBSTTA-5, afin d'orienter l'établissement du programme de travail futur dans ce domaine;

b) De s'inspirer des conclusions et des recommandations contenues dans les rapports de ces ateliers pour mettre en oeuvre les décisions III/11 et IV/6 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.